Procès-Verbal du Conseil Municipal du 23 février 2016

L'an deux mille seize, le vingt-trois février à 20 h 30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au siège de la Commune Nouvelle, sous la présidence de Monsieur Guy MARTINACHE, Maire.

La séance a été publique.

Etaient présents: BERGER Michaël, BONARD Sébastien, COLLIN Stéphane, CUNY Cyril, DAESCHLER Laetitia, DEGANDT Jacques, DELANZY Jessica, DIDIER Rémy, FILIU Marie-Josée, GAUDEL Tony, GOUEREC Neriman, GUYOT Régine, JACOB Christophe, JACOB Marc, JEANMOUGIN Christine, KARMAN Catherine, KIEFFER RYS Marion, LAZZATI Bernard, LEMARQUIS Maurice, PERRIN Eric, PERRIN Christine, PETITGENET Philippe et THOMAS Frédéric.

Ayant donné procuration : LONGO Karine (à PERRIN Christine), MAGLIA Jean-Joseph (à DEGANDT Jacques), MOUROT Corinne (à BERGER Michaël) et ROUSSEL Elisabeth (à CUNY Cyril)

Etait absent: DIETSCH David

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Laetitia DAESCHLER a été élue secrétaire de séance.

Présents : 24

Procurations : 4

Votants : 28

Approbation du compte rendu du 26 janvier 2016 à l'unanimité des membres votants.

1. Compte administratif 2015 Commune d'Aumontzey

Sous la présidence de Monsieur Eric PERRIN, Le Conseil Municipal, à 23 voix POUR et 4 abstentions (Mr DEGANDT, Mme KIEFFER RYS, Mrs MAGLIA et THOMAS)

• Adopte le compte administratif 2015 du budget Commune de Aumontzey dont le résultat est le suivant :

En euros	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	286 813.40	653 650.06	+ 366 836.66
			+ 639.29
			= 367 475.95
Investissement	178 790.08	52 759.61	-126 030.47

Monsieur Frédéric THOMAS explique qu'ils s'abstiennent par principe sur le vote du compte administratif d'Aumontzey car ils n'ont pas participé à l'exécution du budget.

2. Compte de gestion 2015 Commune d'Aumontzey

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

• Vote le Compte de gestion Commune d'Aumontzey 2015 établi par la Trésorerie dont la situation finale est en concordance avec celle du compte administratif 2015.

3. Compte administratif 2015 Commune de Granges-sur-Vologne

Madame Christine JEANMOUGIN présente le compte administratif 2015 de la Commune de Granges-sur-Vologne.

Monsieur Frédéric THOMAS dit qu'il va s'abstenir pour les raisons suivantes :

- Augmentation des dépenses de fonctionnement : personnel, fêtes et cérémonies, subventions
- Concernant les recettes : les dotations ne sont pas en baisse malgré une augmentation de l'imposition des ménages
- Par rapport aux inscriptions faites au budget, il n'y a que 50% de réalisation des dépenses d'investissement.

Monsieur le Maire explique que ce sont les bases de l'imposition ménage qui ont augmenté. Concernant les dépenses d'investissement, il considère que pour avoir un bon résultat, il faudrait 60 à 70% de réalisation.

Sous la présidence de Madame Christine JEANMOUGIN, Le Conseil Municipal, à 22 voix POUR et 5 abstentions (Mr DEGANDT, Mme KIEFFER RYS, Mr MAGLIA, Mme MOUROT et Mr THOMAS)

• Adopte le compte administratif 2015 du budget Commune de Granges sur Vologne dont le résultat est le suivant :

En euros	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	1 977 209.73	2 700 695.63	723 485.90 +1681.02
			= 725 166.92
Investissement	774 794.78	720 393.85	-54 400.93

4. Compte de gestion 2015 Commune de Granges-sur-Vologne

Le Conseil Municipal, à 27 voix POUR et 1 abstention (Mme MOUROT)

- Vote le Compte de gestion Commune de Granges sur Vologne 2015 établi par la Trésorerie dont la situation finale est en concordance avec celle du compte administratif 2015.
 - 5. <u>Budget Commune : affectation de résultats 2015</u>

Le Compte Administratif 2015 du Budget Commune d'Aumontzey, fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement cumulé d'un montant de 367 475.95€
- Un déficit d'investissement cumulé d'un montant de 126 030.47€

Le Compte Administratif 2015 du Budget Commune de Granges-sur-Vologne, fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement cumulé d'un montant de 725 166.92€
- Un déficit d'investissement cumulé d'un montant de 54 400.93€

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées consolidées en 2015 d'un montant de 533 793.80€ Vu l'état des recettes non perçues consolidées en 2015 d'un montant de 76 818 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** d'affecter au Budget Primitif 2016 :
- ✓ Au D001 : solde d'exécution négatif reporté de 2015, dépense d'investissement : 180 431.40€
- ✓ Au 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés, recette d'investissement : 637 407.20 €
- ✓ Au R002 : excédent de fonctionnement reporté de 2015, recette de fonctionnement : 455 235.67€

6. <u>Budget chaufferie bois 2016</u>

	Dépenses			Recettes		
Fonctionnement	Chapitre 011 : charges à caractère général			R002	Excédent	2 974.73
					reporté	
	6061	Fournitures non 50 000		Chapitre	70: Ventes o	le produits
		stockables		fabriqués, prestations de services,		
				marchandises		
	6068	Autres matières et	1 000	706	Prestations	65 275.27
		fournitures			de services	
	61528	Entretien et	3 000	Total chap	pitre 70	65 275.27
		réparations				
	6156	Maintenance	12 000			
	6262	Frais de	250			
		télécommunications				
	Total chapitre 011 66 2					
	Chapitre 012 : charges de personnel					
	6218	Autre	2 000			
		personnel				
		extérieur				
	Total chapitre 012 2		2 000			
	TOTAL		68 250	TOTAL		68 250

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

• Vote le budget primitif Chaufferie 2016, par chapitre en section de fonctionnement.

La balance s'établit comme suit :

Fonctionnement

Dépenses : 68 250 euros

Recettes: 68 250 euros

7. Budget forêt 2016

Monsieur Maurice LEMARQUIS présente le budget forêt.

Monsieur Jacques DEGANDT fait savoir qu'il aurait souhaité, avant le vote du budget, que la commission forêt se réunisse en présence de l'ONF.

Le Conseil Municipal, avec 25 voix POUR et 3 abstentions (Mrs DEGANDT, MAGLIA et THOMAS)

• Vote le budget primitif forêt 2016, par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

La balance s'établit comme suit :

En euros	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	173 529.52	173 529.52
Investissement	60 012.59	60 012.59

8. Programme des travaux d'investissement 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- Décide de réaliser en 2016 les travaux d'investissement suivants :
 - ✓ Protection contre le gibier : enlèvement des protections individuelles, parcelle 3 (Aumontzey) pour 570 euros HT
 - √ Réfection généralisée des infrastructures. Localisation : route forestière parcelle 11 et 12 (Aumontzey) + élargissement de la route forestière pour accès grumiers parcelle 12 d'Aumontzey et 30 de Granges. Pour 8 400 euros HT
 - ✓ Travaux préalables à la régénération : traitement manuel de la végétation. Localisation parcelle 54 (Granges-sur-Vologne) pour 810 euros HT
 - ✓ Travaux d'amélioration de la desserte : création de place de retournement. Localisation : parcelle 62 (Granges-sur-Vologne) pour 6 100 euros HT
- Autorise Monsieur le Maire ou Monsieur Maurice LEMARQUIS, Adjoint en charge de la forêt,
 à signer tous documents afférents à ces travaux.

9. Vente de bois 2016

Pour information

Par délibération du 25 novembre 2015, la Commune d'Aumontzey a demandé à l'ONF d'asseoir les coupes dans les parcelles suivantes :

Nature de coupe	Parcelles concernées	
Régénération	21	
Amélioration	7 – 9a	

Par délibération du 30 novembres 2015, la Commune de Granges-sur-Vologne a demandé à l'ONF d'asseoir les coupes dans les parcelles suivantes :

Nature de coupe	Parcelle(s) concernée(s)
Amélioration	30-33-34-37-50-62-63
Régénération	18r
Irrégulière	11-58

Dérogation	Nature de coupe	Parcelle(s) concernée(s)
Coupe non prévue	Irrégulière	24-26

Monsieur Jacques DEGANDT fait remarquer que les volumes proposés à la vente en 2016 et en 2017 ne sont pas équilibrés.

10. Droit de chasse 2016

Monsieur Maurice LEMARQUIS explique que suite à la création de la Commune Nouvelle, les 2 sociétés de chasse doivent fusionner.

Il est proposé d'inviter le Préfet, ou son représentant, à une réunion avec les chasseurs afin de mettre en place la nouvelle société de chasse.

Le droit de chasse sera accordé après la fusion des 2 sociétés.

11. Travaux de fonctionnement 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- Décide de réaliser en 2016 les travaux de fonctionnement suivants :
 - ✓ Travaux connexes d'infrastructures : curage des renvois d'eau. Localisation Liezey. Ces travaux seront réalisés par les agents communaux.
 - ✓ Entretien du parcellaire : mise en peinture. Localisation : parcelles 14 à 18 (Aumontzey) pour 1 300 euros HT
 - √ Taille de formation sur arbres de plus de 3 m. localisation parcelle 3 (Aumontzey)
 pour 750 euros HT
 - ✓ Entretien du parcellaire : mise en peinture. Localisation : parcelles 26, 7, 28, 55, 56, 57 et 58 (Granges-sur-Vologne) pour 2 500 euros HT
 - √ Nettoiement de régénération. Localisation : parcelle 57 (Granges-sur-Vologne) pour 810 euros HT
- Autorise Monsieur le Maire ou Monsieur Maurice LEMARQUIS, Adjoint en charge de la forêt,
 à signer tous documents afférents à ces travaux.

12. Prix de retrait lors des ventes par adjudication

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

• Donne toute latitude au représentant de l'Office National des Forêts en matière de prix de retrait en agissant au mieux des intérêts de la Commune lors de toutes les prochaines ventes par adjudication.

13. Echange et achat de parcelles

Monsieur Maurice LEMARQUIS dit que la demande d'échange émane de Monsieur BROGLIO car la route communale empiète très largement sur les parcelles de celui-ci.

Vu la proposition d'échange de parcelles B1254 et B1255 appartenant à Christian BROGLIO contre la parcelle B1339 et d'achat de la parcelle B1257 à Christian BROGLIO pour 1 000 euros,

Considérant les intérêts de la Commune,

Le Conseil Municipal, avec 27 voix POUR et 1 abstention (Mr LEMARQUIS),

• Rejette cette proposition.

14. Retrait du SIJAHL

Monsieur Philippe PETITGENET dit que le Conseil Syndical du SIJAHL se réunit le 29 février avec comme point à l'ordre du jour la sortie de la Commune de Granges-Aumontzey du syndicat au 1^{er} septembre 2016.

Suite à la délibération prise par le SIJAHL le 16 novembre 2015, la Préfecture des Vosges a fait quelques remarques sur les modalités de retrait d'un syndicat, à savoir :

- ✓ Une commune ne peut se retirer d'un syndicat sans l'accord de l'organe délibérant de l'établissement,
- ✓ Il doit être procédé à la répartition de l'actif et du passif.

Concernant ce dernier point, des négociations sont intervenues pour la répartition des biens meubles et immeubles. Le 11 janvier dernier, suite à une réunion de travail à la mairie annexe d'Aumontzey avec le Président et les Vice-Présidents du SIJAHL, les maires de Granges-Aumontzey et de Jussarupt, les conditions de retrait ont été figées :

- ✓ Reprise d'un nombre d'heures du personnel du SIJAHL pour un total de 23h/semaine. Le personnel en question travaille déjà en partie sur la Commune de Granges-Aumontzey.
- ✓ La Commune Nouvelle renonce à l'actif et au passif, un partage des biens ayant déjà eu lieu lors de la fermeture de l'école d'Aumontzey.
- ✓ La Commune Nouvelle s'engage à ne pas réclamer sa cote part sur l'excédent budgétaire et de même si déficit il y a le SIJAHL s'engage également à ne pas réclamer sa part à la Commune Nouvelle.

Monsieur Philippe PETITGENET demande aux membres du Conseil de délibérer sur ces conditions.

Monsieur Frédéric THOMAS n'est pas d'accord que la Commune de Granges reprenne toujours du personnel.

Monsieur le Maire dit que la Commune a besoin de ces heures car un personnel de ménage va quitter la Commune.

Monsieur Michaël BERGER fait remarquer que :

- C'est du chantage
- Que le nombre d'heures à récupérer semble raisonnable par rapport aux enfants qui pourraient être scolarisés à Granges
- Il est pour le retrait du SIJAHL.

Monsieur Christophe JACOB dit que la participation de la Commune est calculée à 50% en fonction du nombre d'habitants de la commune et à 50% en fonction du nombre d'enfants scolarisé. Si la Commune ne sort pas tout de suite et que les enfants viennent à l'école à Granges, cela n'empêchera pas le SIJAHL de réclamer sa participation.

Monsieur Frédéric THOMAS demande le montant qui sera réclamé par le SIJAHL si des enfants y restent scolarisés. Etant donné que les enfants seraient scolarisés là-bas pour poursuivre leur cycle, le SIJAHL ne pourrait réclamer aucune participation à la Commune.

Madame Christine PERRIN demande ce qu'il en est du transport scolaire. Monsieur le Maire répond qu'il y aura un transport matin, midi et soir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- Demande son retrait du SIJAHL pour le 1^{er} septembre 2016, avec les conditions suivantes :
 - ✓ Eléments financiers : La Commune de Granges-Aumontzey renonce à l'actif et au passif du SIJAHL.
 - ✓ Patrimoine : la salle de classe d'Aumontzey ayant simplement été mise à disposition du SIJAHL et un partage ayant déjà eu lieu à la fermeture de la classe d'Aumontzey, la Commune de Granges-Aumontzey renonce à l'actif et au passif appartenant au SIJAHL.
 - ✓ Personnel: La Commune de Granges-Aumontzey accepte de reprendre un agent pour 16h/semaine et un autre agent pour 7h/semaine.
- Autorise Monsieur le Maire et Monsieur Philippe PETITGENET à signer tous documents afférents au retrait de la Commune du SIJAHL.

15. Blason de Granges-Aumontzey

La Commission Communication <u>propose</u> la mise en place d'un concours pour la réalisation du blason de la Commune Nouvelle Granges-Aumontzey.

Le concours débutera le 25 février et finira le 15 avril à 16h00.

Elle propose de mettre en place un jury, présidé par Monsieur le Maire, composé de 11 membres à savoir : le Maire, le Maire délégué d'Aumontzey, 6 membres de la Commission culture et communication (Marie-Josée FILIU, Christine JEANMOUGIN, Marion KIEFFER RYS, Elisabeth ROUSSEL, Maurice LEMARQUIS et Frédéric THOMAS), le directeur des Archives Départementales des Vosges, un enseignant d'arts plastiques du collège de Granges-Aumontzey et Gwenaël STAMM (intervenant dans les TAP).

Ce jury sera chargé d'examiner les candidatures et de sélectionner le blason gagnant.

Le blason ainsi retenu par le jury deviendra le blason officiel de la Commune de Granges-Aumontzey.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- Décide de la mise en place d'un concours pour la création d'un blason,
- Accepte les modalités du concours évoquées ci-dessus.

Monsieur Jacques DEGANDT fait remarquer que l'information est déjà parue dans Vosges Matin alors que le Conseil n'a pas délibéré.

Monsieur Frédéric THOMAS dit que le nom de la Commune Nouvelle n'est pas encore entériné. Le blason ne comporte pas le nom de la Commune.

Monsieur Christophe JACOB dit qu'il serait grave de changer de nom maintenant car il est inscrit dans l'arrêté de fusion, il nous a été attribué un nouveau SIRET dont dépendent beaucoup de choses qu'il faudrait re-changer.

Monsieur Philippe PETITGENET dit que le nom a été accepté par les 2 conseils et qu'une charte a été signée.

16. Biens sans maitre

Vu la délibération de Granges-sur-Vologne, 2014-006-2946 du 6 juin 2014 portant sur l'acquisition de biens vacants et sans maitre – parcelles B1480 et B1481

Vu l'arrêté 124/2015 de Granges-sur-Vologne,

Vu l'arrêté 125/2015 de Granges-sur-Vologne,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- Constate que les propriétaires des parcelles B1480 et B1481 ne se sont pas fait connaître dans le délai imparti,
- Ainsi, les biens B1480 et B1481 sont présumés sans maitre et sont incorporés au domaine privé de la Commune,
- Confirme la vente de ces parcelles à Monsieur Roger HALTER, au prix estimé par les domaines.
- Dit que les frais engendrés seront à la charge de Monsieur Roger HALTER,
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur Maurice LEMARQUIS, à signer tous documents afférents à cette démarche.

17. Mise à disposition d'un personnel communal à Herpelmont

Vu l'accord précédent entre les Communes de Herpelmont et d'Aumontzey,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- Décide de mettre à disposition de la Commune d'Herpelmont un agent communal, en emploi d'avenir, pour 14h/semaine,
- Dit que le montant facturé par la Commune de Granges-Aumontzey pour cette mise à disposition correspond au montant des salaires versés au salarié et des charges sociales et patronales diminué du montant de l'ensemble des aides en provenance de l'Etat,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire, ou Monsieur LEMARQUIS, Adjoint en charge de la gestion du personnel technique, pour signer tous les documents relatifs à la convention avec la Commune de Herpelmont.

<u>Information</u>

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commission des finances s'est réunie afin d'étudier la possibilité d'acheter une centrale hydroélectrique. L'avis est plutôt négatif.